

La 1^{ère} journée portes ouvertes du Don en Confiance

Le 14 mars 2024, aura lieu la première journée portes ouvertes du Don en Confiance !

Un évènement qui permet de déployer le partage de l'expertise du Don en Confiance au-delà des associations et fondations labellisées, et ainsi de contribuer au renforcement des capacités et à la progression du secteur associatif. Le 14 mars prochain, pour la première fois le Don en Confiance vous ouvre ses portes, entre 9h et 18h au 4 rue Gaillon 75002 PARIS (inscription obligatoire – entrée gratuite).

Ce sera l'occasion pour les associations et fondations de rencontrer les équipes du Don en Confiance et ainsi de pouvoir poser toutes leurs questions notamment sur les sujets concernant la Charte de déontologie, le label "Don en Confiance", le secteur associatif ou encore l'économie sociale et solidaire.

Un programme riche sera également proposé tout au long de cette journée :

Rencontres avec : (photos ci-dessous de gauche à droite)

- **Maxime Baduel**, délégué ministériel à l'économie sociale et solidaire,
- **Thibaut de Saint Pol**, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,
- **Laurent Berthet**, directeur des partenariats du Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- **Patrick Jozon**, président du Don en Confiance.



Speed-meeting avec un contrôleur bénévole du Don en Confiance pour bénéficier d'un accompagnement aux bonnes pratiques promues par le label.

Atelier n°1 | Collecter : points d'attention juridiques et fiscaux | animé par Associathèque à 9h30 et 14h30.

Atelier n°2 | Se lancer dans la collecte : étapes et autodiagnostic | animé par Associathèque à 10h30 et 15h30.

Atelier n°3 | Communiquer auprès de ses donateurs | animé par le Don en Confiance à 11h30 et 16h30.

Évènement en partenariat avec le **Crédit Mutuel Alliance Fédérale**, **Associathèque**, le **ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse** et **Juris Associations**.

Un dossier dédié au Don en Confiance a été publié dans le bimensuel Juris Associations n°694 daté du 1^{er} mars, et sera distribué gracieusement le 14 mars 2024.

INFORMATIONS PRATIQUES

entre 9h à 18h

dans les locaux du CIC : 4, rue Gaillon - 75002 Paris

Attention pour participer **l'inscription est obligatoire** alors pour préparer votre venue : [cliquez-ici](#)

- Entrée gratuite -

À PROPOS

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif, a été créé en 1989 pour préserver et développer une relation de confiance avec les donateurs. Sa Charte de déontologie, document de référence pour le secteur et obligatoire pour ses membres, est au fondement de sa mission de contrôle de l'appel à la générosité du public basée sur les principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs. À ce jour, le Don en Confiance rassemble près de 100 organisations labellisées suivies par 120 contrôleurs bénévoles experts. Pour consulter le contenu détaillé de sa Charte de déontologie : www.donenconfiance.org. Le public peut reconnaître les organisations labellisées *via* le label ci-dessous.



Le Crédit Mutuel, proche des associations en termes de gouvernance, le Crédit Mutuel, groupe bancaire coopératif, acteur majeur de la banque de détail en France, est le partenaire privilégié de plus d'1 association sur 4 en France. Depuis plus d'un siècle, il est resté fidèle aux valeurs fondamentales de la coopération : la proximité, la responsabilité sociale, la solidarité, le respect des différences. Constitutives de l'identité du Crédit Mutuel, ses valeurs révèlent la pertinence de son modèle de développement dans la société d'aujourd'hui. Le monde associatif bénéficie d'une position privilégiée née d'une expertise toujours croissante, mais aussi de l'engagement de 22 000 administrateurs bénévoles et 29 300 salariés. Avec plus de 424 000 associations clientes, le Crédit Mutuel est le partenaire actif de toutes les associations, des plus petites basées sur le bénévolat aux plus grandes structures employeuses. Il accompagne les besoins de ce secteur qui joue un rôle fondamental dans la mise en place de solidarités nouvelles, en proposant un conseil de proximité et une offre spécifique adaptée aux associations. C'est certainement pour toutes ces raisons que le Crédit Mutuel est la 1^{re} banque des associations.



Associathèque, c'est un site internet d'informations (juridiques, fiscales, sociales, de vie quotidienne) et de services (annuaire, petites annonces, articles, consultation juridique et fiscale...) qui accompagne au quotidien les acteurs du monde associatif. De la conception à la réalisation du projet associatif, Associathèque est toujours présent !



Parmi ses nombreuses compétences et missions, **le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse** est notamment chargé de l'enseignement, de l'éducation, de l'accès de chacun aux savoirs et de la jeunesse. Au sein de ce ministère, **la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative**, élabore et pilote les politiques en faveur des jeunes, de l'engagement, de l'éducation populaire et de la vie associative.



Juris Associations, est le bimensuel juridique et pratique pour gérer les activités des organismes sans but lucratif : l'expertise au cœur des préoccupations des associations, fondations, collectivités territoriales et leurs conseils (avocats, expert comptables).



Contact presse | Mathilde Ndiaye, responsable communication | 01 53 36 35 16 | mndiaye@donenconfiance.org



Direction de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire
et de la Vie associative

